



Grandes cultures

N°40
10/12/2024

Edition **Poitou-Charentes**

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT** en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

Ce qu'il faut retenir

Colza

- **Stade** : 6 feuilles à plus de 10 feuilles
- **Larves de grosses altises** : bilan des tests Berlèse, toutes les parcelles n'ont pas atteint le seuil de risque mais l'infestation est généralisée : **surveillance prioritaire**

Céréales à paille

- **Stades** : de 1 feuille à début de tallage, 3 feuilles à début de tallage en majorité,
- **Limace** : faible activité,
- **Pucerons** : vigilance en cas d'hiver doux,
- **Cicadelles** : fin de risque.

Maïs 2024

- **Chrysomèle des racines** : populations en progression, à surveiller en 2025. *Pour connaître la situation de votre parcelle contactez-nous pour intégrer le réseau.*

Dernier BSV Céréales à paille 2024

(sauf informations particulières)

Nombre de parcelles	Colza					
Créées						
Observées	25					



Animateur filières

Céréales à paille / Maïs
Khalid KOUBAÏTI
FREDON Nouvelle-Aquitaine
khalid.koubaiti@fredon-na.fr

Oléagineux
Elodie TOURTON / **Terres Inovia**
e.tourton@terresinovia.fr

Protéagineux
Agathe PENANT / **Terres Inovia**
a.penant@terresinovia.fr

Animateurs délégués

Céréales à paille / Maïs
Clément GRAS / **ARVALIS**
c.gras@arvalis.fr

Directeur de publication

Luc SERVANT
Président de la Chambre Régionale
Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Supervision site de Poitiers

**Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.**

**Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
Nouvelle-Aquitaine Grandes
cultures N°X du JJ/MM/AA »**



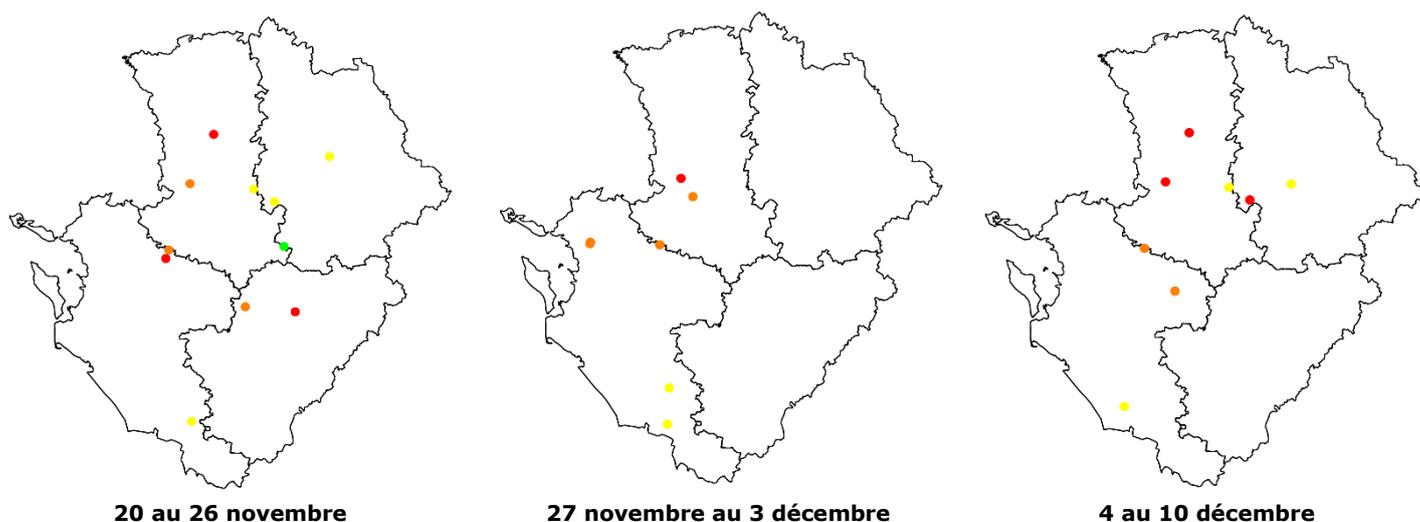
Colza

• Stade phénologique et état de la culture

La majorité des colzas observés ont atteint au moins 8 feuilles et sont donc aptes à passer l'hiver. Quelques élongations sont remarquées mais elles sont moins fréquentes que la campagne passée. La biomasse moyenne Entrée Hiver est égale à 1,094 kg/m² pour 12 parcelles. Elle oscille entre 303 et 2769 g/m² et reflète bien la variabilité des colzas du Poitou-Charentes qui sont globalement moins gros que l'an dernier.

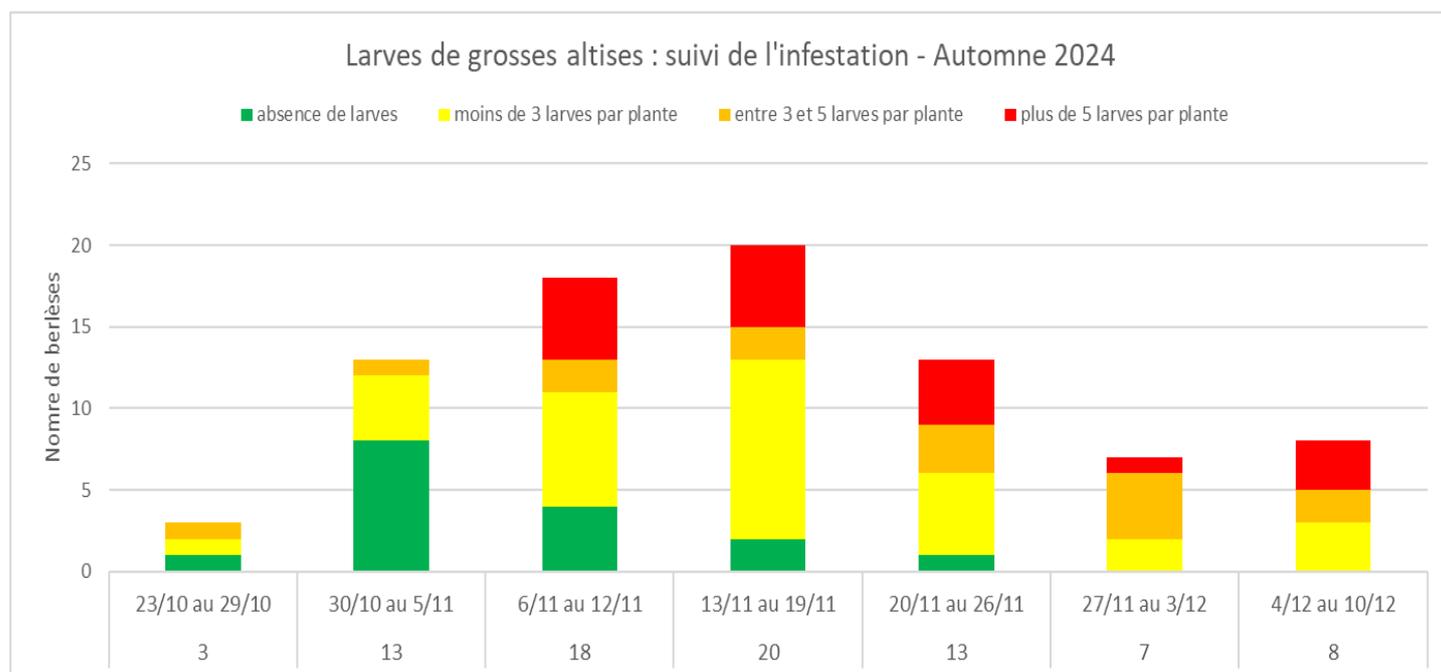
• Larves de grosses altises (altises d'hiver) - Bilan des tests Berlese

Les résultats de 8 tests Berlese sont disponibles pour ce BSV, la population larvaire est très **variable** mais **toutes les parcelles prélevées ont des larves de grosses altises**. Le dernier BSV colza datant du 19 novembre, tous les comptages de larves de grosses altises ultérieurs sont valorisés ci-dessous.



Carte des intensités d'infestation de larves de grosses altises - méthode Berlese

Point vert absence de larves
Point jaune < 3 larves/plante
3 ≤ Point orange < 5 larves/plante
Point rouge ≥ 5 larves/plante
(Terres Inovia)



Durant l'automne, les observateurs colza ont réalisé un suivi assidu des larves de grosses altises par la réalisation de nombreux tests Berlese. Au total, **82 tests Berlese** ont été effectués entre le 23 octobre et le 10 décembre. Les 13 tests réalisés plus précocement ne sont pas valorisés ici car la présence larvaire était anecdotique. Sur l'ensemble de la période, l'infestation est variable. Cependant la proportion de parcelles dépassant les seuils de 3 et 5 larves par plante est élevée depuis le 20 novembre. La pression est précoce et supérieure à l'année dernière. De plus, la défoliation hivernale pourrait « concentrer » le ravageur tout en sachant que la prise en compte du risque est moins efficace en période froide surtout si elle précède la protection.

Période de risque : depuis le stade rosette jusqu'au décollement du bourgeon terminal.

Seuil indicatif de risque :

- Par la méthode Berlese (la plus fiable) : à partir de 3 larves par plante.
- Par dissection : 7 pieds sur 10 avec au moins une galerie. Attention : les galeries peuvent être creusées par d'autres larves (mineuses).

Évaluation du risque

En tendance, la pression larvaire a augmenté depuis le dernier BSV du 19 novembre en nombre de parcelles infestées. Cependant le nombre de larves par plante est très **variable** (cf cartes).

Une **infestation modérée** peut être tolérée par des colzas avec de fortes biomasses alors qu'une **forte infestation** est plus risquée.

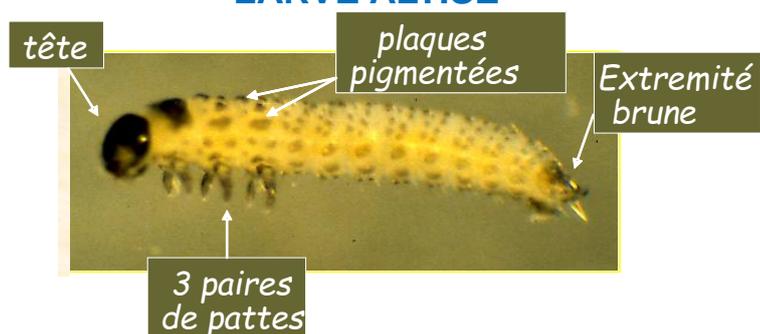
Le risque lié aux larves de grosse altise est variable et s'évalue à la parcelle. Il a dû être pris en compte pour les situations identifiées avec une population larvaire élevée.



Pour estimer plus précisément le risque, [consultez l'outil en ligne](#) :

Reconnaissance Larve d'altise d'hiver

LARVE ALTISE



NE PAS CONFONDRE



Selon leur stade de développement, les larves, de forme allongée, mesurent de 1,5 à 8 mm et sont de couleur translucide à blanchâtre. Elles sont caractérisées par 3 paires de pattes thoraciques, une tête brun foncé bien développée, et une plaque pigmentée brun foncé à l'extrémité postérieure.

Elle possède donc deux extrémités brunes.

Les 3 paires de pattes thoraciques et les deux extrémités brunes sont caractéristiques de la larve d'altise.

Le reste du corps est également orné de petites plaques pigmentées disposées régulièrement.

CEREALES A PAILLE :

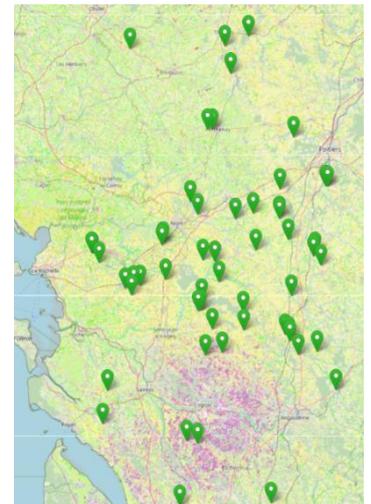
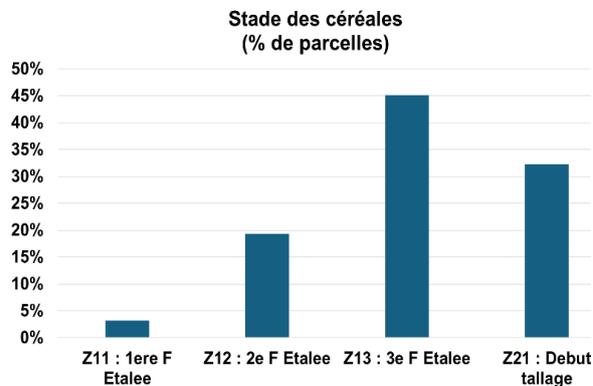
Après le temps perturbé, les prévisions annoncent une accalmie pour les prochains jours. Une alternance de brumes et éclaircies sont attendues pour cette semaine avec des températures en baisse. Des gelées sont possibles de jeudi à vendredi.

Prévisions selon MétéoFrance pour les stations de :

	MERCREDI 11	JEUDI 12	VENDREDI 13	SAMEDI 14	DIMANCHE 15	LUNDI 16
Poitiers	 1° / 6° ▲ 15 km/h	 -1° / 5° ▲ 10 km/h	 -2° / 7° ▲ 5 km/h	 3° / 10° ▲ 5 km/h	 2° / 9° ▶ 10 km/h	 2° / 8° ▲ 5 km/h
Niort	 2° / 7° ▲ 20 km/h	 0° / 7° ▲ 15 km/h	 1° / 10° ◀ 10 km/h	 3° / 10° ▶ 5 km/h	 2° / 9° ◀ 5 km/h	 3° / 8° ◀ 10 km/h
Saintes	 2° / 8° ▲ 15 km/h	 -1° / 9° ▲ 15 km/h	 2° / 11° ◀ 10 km/h	 3° / 9° ▼ 5 km/h	 2° / 9° ▲ 10 km/h	 1° / 7° ◀ 10 km/h
Angoulême	 1° / 8° ▶ 15 km/h	 -2° / 11° ▶ 5 km/h	 2° / 12° ▼ 10 km/h	 4° / 10° ▶ 5 km/h	 1° / 8° ▶ 10 km/h	 1° / 9° ▶ 15 km/h

• Stade phénologique et état de la culture

Les observations de cette semaine sont faites sur 24 parcelles de blé et 7 parcelles d'orge d'hiver. Les stades varient entre 1^{ère} feuille étalée à début tallage. La majorité des parcelles est entre 3 feuilles étalées et début tallage.



Réseau de parcelles de blés et d'orge d'hiver

• Limaces

Les attaques de limaces sont observées dans 14 des 27 parcelles notées. Le taux de plantes avec des attaques varie de 1 à 20 % et 9 parcelles au stade 2-3 feuilles sont à 20 % de plantes attaquées. 32 % des parcelles sont hors période de risque pour les limaces.

Période de risque : de la levée à 3F (BBCH 13).

Situation à risque : selon les facteurs de risque, les limaces ont besoin d'humidité et d'abris.

Les attaques explosives ont lieu en période douce et humide dans les conditions suivantes :

- **Climat :** pluvieux et doux avant le semis et à la levée.
- **Type et travail du sol :** les limaces s'abritent et se déplacent dans les anfractuosités du sol. Les sols argileux, motteux, soufflés, leur fournissent des abris ; la conservation de la matière

organique en surface (préparation simplifiée) leur est favorable. Dans les sols sableux, les limaces sont rares.

- **Rotation à base de colza, céréales et fourrages** : offrant nourriture et abris en continu, sont favorables aux limaces ; le colza est le précédent le plus à risque.
- **Interculture** : les repousses, les adventices, une culture intermédiaire, procurent aux limaces humidité et nourriture.

Évaluation du risque

La majorité des blés et des orges est encore en période de sensibilité et l'activité des limaces peut régresser avec l'arrivée du froid. **Le risque limace est faible à modéré selon l'évolution climatique.** Maintenir votre surveillance.

Observez vos parcelles, prioriser les parcelles avec activités limaces dans la culture précédente, sans gestion résidus, couverts appétant, sol argileux et/ou motteux, semis simplifié ou direct.

FOCUS Auxiliaires

A

Carabes

Appartenant à l'ordre des coléoptères, les carabes sont des insectes disposant de muscles puissants au niveau des pattes pour se déplacer au sol, ce qu'ils font rapidement. On les recherche notamment dans les cultures annuelles.

Cycle biologique

Les carabes sont très sensibles à l'évolution de leur milieu. Le stade larvaire se déroule principalement dans le sol. Ces insectes sont donc directement impactés par le travail du sol. Ils ont une espérance de vie assez longue : de 2 à 3 ans. Lorsque l'hiver arrive, ils hibernent.

Rôle(s) d'auxiliaire

Les carabes adultes se nourrissent principalement de limaces. Ils peuvent aussi se nourrir d'acariens, de pucerons, de chenilles et de divers diptères. Les larves de carabes sont particulièrement voraces. Présentes dans le sol, elles consomment les œufs de différents insectes, des limaces, escargots mais aussi des insectes adultes.

Plus d'informations sur la page Ephytia dédiée : <http://ephytia.inra.fr/fr/C/22500/Hypp-encyclopedie-en-protection-des-plantes-Autres-coleopteres-predateurs>



B

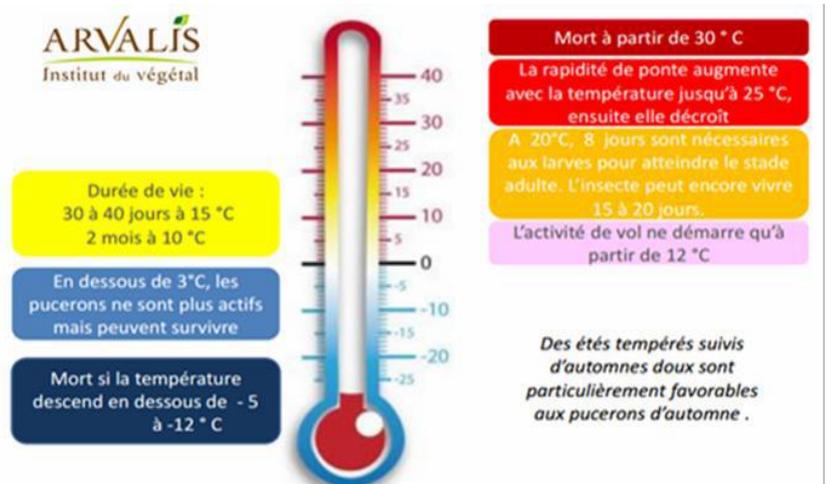
Méthodes alternatives. Des produits de biocontrôle existent :

Les produits de biocontrôle sont listés dans la note de service DGAL/SDSPV/ 2024-606 datant du 30/10/24. [Téléchargez la liste.](#)

À consulter : - [Limaces : vigilance sur les parcelles déjà fortement attaquées au printemps](#)

• Pucerons d'automne

27 parcelles du réseau sont examinées et 13 d'entre elles présentent des pucerons sur 1 à 5 % de plantes. Le seuil indicatif du risque de 10% de plantes habitées n'est pas atteint cette semaine. En revanche une présence faible (moins de 10 %) et continue sur plus de 10 jours est notée dans plusieurs parcelles. Ces dernières sont considérées comme ayant atteint le seuil indicatif de risque. Des protections insecticides ont été effectuées depuis au moins une semaine dans certaines parcelles.



Période de risque : à partir de la levée jusqu'aux périodes de grand froid.

Seuil indicatif du risque : 10% de plantes porteuses d'au moins un puceron ou présence de pucerons pendant plus de 10 jours. L'observation doit être réalisée par temps clair et sec.

Rappel : la baisse des températures de cette semaine ne suffit pas à éliminer ce ravageur, mais réduira sensiblement son activité. À contrario, une remontée des températures pourrait être favorable au développement des populations.

Évaluation du risque

L'arrivée du froid réduit l'activité de ce ravageur et le risque de transmission de virose aux céréales s'affaiblit. Ce risque a été **plus élevé sur les semis antérieurs au 1 novembre**.

Sur les parcelles avec des variétés tolérantes JNO (notamment pour l'orge) ou celles dont la gestion des pucerons a été effectuée dans les deux dernières semaines, le risque puceron est faible.

Le risque est plus important pour les parcelles de semis précoce non protégées où la présence de pucerons est faible mais prolongée.

Le risque puceron/JNO peut se révéler en cas d'hiver doux (notamment sur la façade atlantique) permettant la multiplication des pucerons et la transmission du virus. **En cas de relative douceur pendant l'hiver, pensez à vérifier la présence de ce ravageur dans vos parcelles.**

La présence de nombreux réservoirs (repousses de céréales durant tout l'été, présence de maïs non récoltés) incite à rester vigilant pour les jours à venir.



Attention résistance

En 2020, un cas de résistance du puceron *Sitobion avenae* aux pyréthrinoïdes a été détecté dans les Hauts de France.

Des précautions sont à prendre concernant l'emploi de cette famille chimique : anticiper le risque pucerons par des méthodes prophylactiques, ne traiter qu'en cas de risque avéré (observations/raisonnement à la parcelle), varier les spécialités/formulations.

<https://www.r4p-inra.fr/fr/rapports-techniques-sur-les-resistances-en-france/>

• **Cicadelles des céréales**

Les cicadelles ne sont pas détectées dans les 4 parcelles équipées de pièges.

Période de risque : de la levée à 3 feuilles.

Seuil indicatif du risque : 30 captures par semaine par piège jaune englué.

Évaluation du risque

Les conditions climatiques de ces trois dernières semaines ne sont pas favorables au vol pour l'infestation des parcelles de céréales, le risque est généralement faible.

• **Autres parasites**

Taupins : des traces d'attaques et quelques dégâts (moins de 20 %) sont notés dans 3 parcelles.

Rongeurs (campagnols) : des traces d'attaques sont notées dans une parcelle.

Maïs :

Surveillance de la Chrysomèle du maïs (*Diabrotica Virgifera Virgifera*)

La Chrysomèle de la racine de maïs (*Diabrotica virgifera virgifera*, photo ci-contre) est un coléoptère invasif, originaire du continent américain et ravageur du maïs. Introduit accidentellement en Europe de l'Est, cet insecte est arrivé en France en 2002.

La forme adulte de ce coléoptère se nourrit à partir des organes reproducteurs et des feuilles de maïs sans impact significatif sur la culture tant que l'infestation est contenue. Les œufs sont pondus l'été à la base des pieds de maïs dans le sol où ils passent l'hiver.

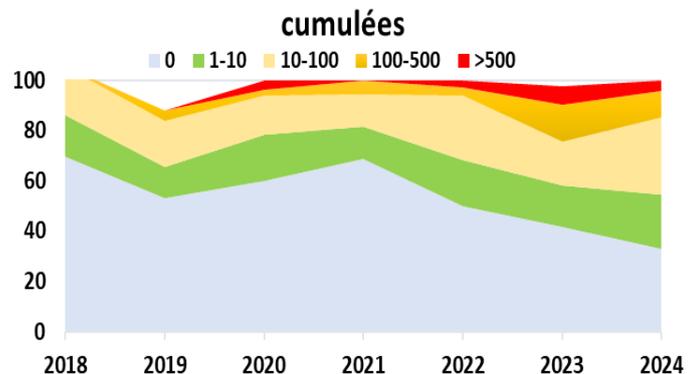
Les larves de cet insecte consomment les racines de maïs et les dégâts commencent à s'exprimer dans les 1^{ères} zones contaminées en France (Alsace et Rhône-Alpes).



Depuis sa détection en Charente en 2017, sa surveillance a été consolidée dès 2018 par le renforcement du piégeage. Dans ce même temps une campagne de sensibilisation à la lutte préventive a été engagée.

Les résultats des réseaux de surveillance des années 2018 à 2024 montrent une progression du nombre de sites contaminés et un développement des populations (figures ci-dessous).

évolution des classes de captures



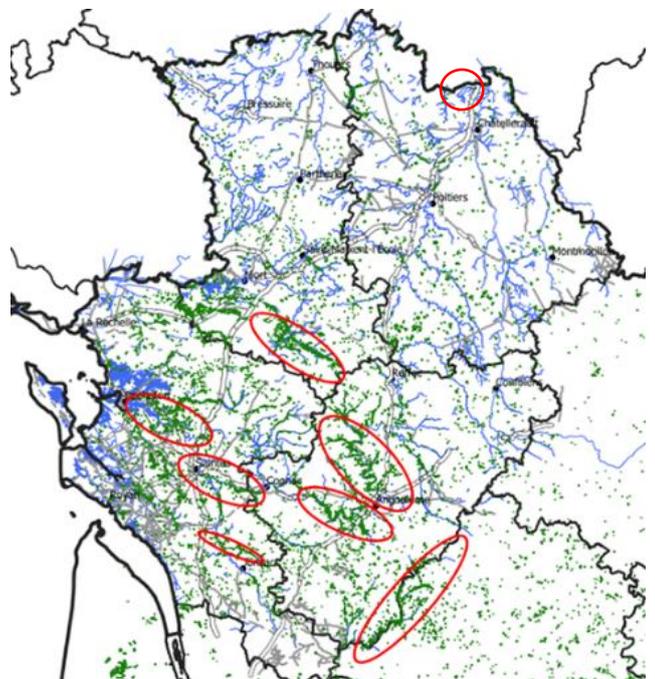
• Réseau de piégeage 2024

Lors de cette campagne, la surveillance a été maintenue par la mise en place d'un réseau de piégeage réparti sur 131 sites majoritairement en Poitou-Charentes. En tenant compte de la douceur de l'hiver et des températures élevées de ce printemps, la surveillance a été mise en place à partir du 20 juin.

Cette surveillance a été orientée, en plus de certains foyers déjà identifiés, vers les zones de maïs les plus adaptées à cette production (comme les marais, bords de rivières...). Leur surveillance et celle de leurs abords est nécessaire pour les préserver. Les suspicions de présence de ce ravageur dans des nouveaux sites sont prises en considération avec un renforcement du piégeage en centre Vienne et sud des Deux sèvres.

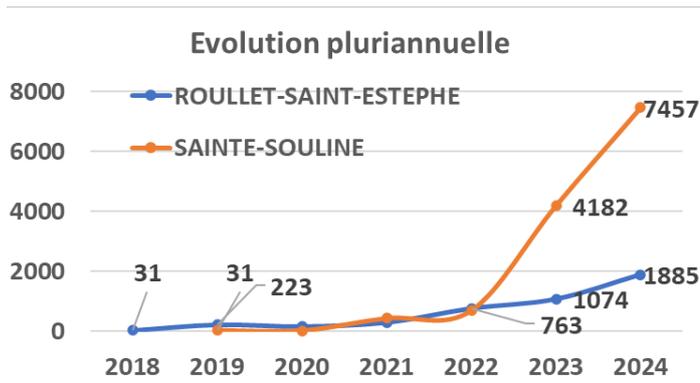
Les semis du maïs ont été perturbés en raison des pluies excessives, notamment dans les zones ciblées pour cette surveillance. Certains secteurs ont été abandonnés et plusieurs parcelles ont été semées tardivement. Ces hétérogénéités de secteurs et de décalage de dates de semis mettent à jour une dynamique de captures de ce ravageur différente des campagnes précédentes. Malgré les difficultés de mise en place, cette surveillance a été réalisée grâce à la participation de nombreux partenaires, agriculteurs et techniciens.

Merci à toutes et à tous.



• Résultats 2024

Ce réseau montre une **présence très variable selon les secteurs et les pratiques agricoles**. Son aire de présence continue à s'étendre sur notre territoire et le niveau des populations est en augmentation dans les parcelles de référence (parcelles en monoculture) suivies depuis 2018 (voir figure ci-dessous). Le nombre de captures par parcelle dépassant les 500 individus est significatif depuis 2023.



Dans les secteurs où il a été précédemment détecté, excepté les situations où la lutte agronomique a été mise en place de 2019 à 2023, ce ravageur est globalement en progression.

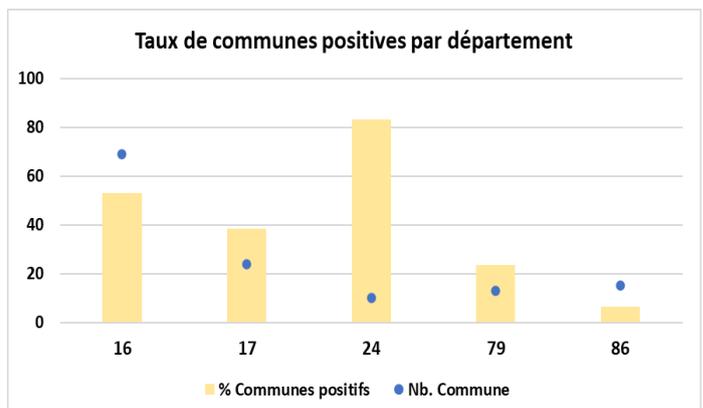
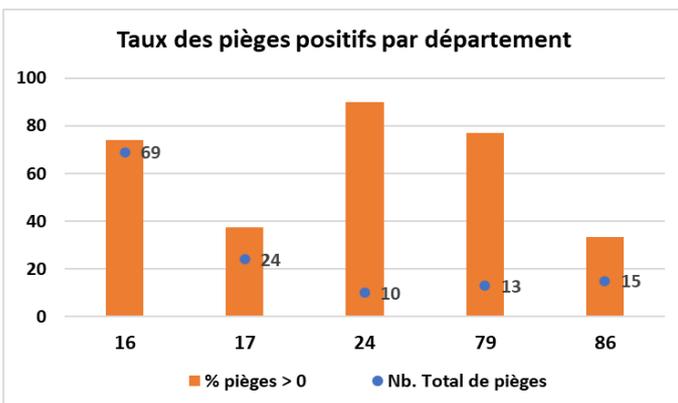
Les captures se sont étalées de fin juin à mi-septembre et sont aussi précoces qu'en 2020, 2022 ou 2023. Contrairement aux années précédentes, elles ont été observées jusqu'au 20 septembre. Les intensités des captures sont aussi fortes que celle de 2023 et, en période de pic de vol, les chrysomèles sont facilement repérées visuellement dans les parcelles les plus infestées (comme pour les ravageurs habituels de nos cultures). Les attaques sur feuilles (décapage foliaire) et sur les soies sont repérés pour la deuxième année dans quelques parcelles en Charente. Dans la parcelle la plus infestée du réseau, des pertes racinaires sont constatées sur des plantes versées sur une surface limitée de la parcelle.

Les températures anormalement élevées de l'hiver et du printemps 2024 expliquent le niveau des populations et les émergences précoces pour cette campagne. Par ailleurs, les semis très décalés des maïs, notamment dans les zones humides, expliquent la présence très tardive des chrysomèles.

Ce ravageur est en progression vers la partie nord de Poitou-Charentes, les suspicions de sa présence depuis 2023 en sud Deux-Sèvres et centre Vienne se confirment lors de cette campagne par quelques captures au sud de ces deux départements et en centre Vienne.

Dans la partie sud de Poitou-Charentes, cet insecte est désormais implanté dans les départements de Charente et de Charente-Maritime ainsi qu'en Dordogne (en limite de Charente).

Situation département	par	16	17	24	79	86
Nombre de pièges		69	24	10	13	15
Nombre Pièges > 0		51	9	10	10	5
Nombre de communes suivies		41	22	7	13	15
Nombre de communes positives		30	8	7	10	5
Total des captures		17095	225	2113	104	51



- **En Charente :** sur les 69 pièges suivis et répartis sur 41 communes, ce ravageur est capturé dans 51 pièges situés dans 30 communes. Les intensités des captures sont très variables (1 à plus de 7400 insectes par piège), mais les captures les plus importantes se concentrent au sud d'Angoulême.

Cette infestation est importante dans les foyers identifiés les années précédentes et elle est moins importante dans les parcelles récemment en maïs.

Plusieurs parcelles avec des infestations modérées (de 100 à 500 captures) se trouvent dans la partie sud de Mansle et risquent de s'intensifier en cas de retour du maïs dans ces parcelles.

Près de la moitié des pièges, notamment ceux au nord d'Angoulême, affiche de faibles captures (moins de 100 insectes/piège).

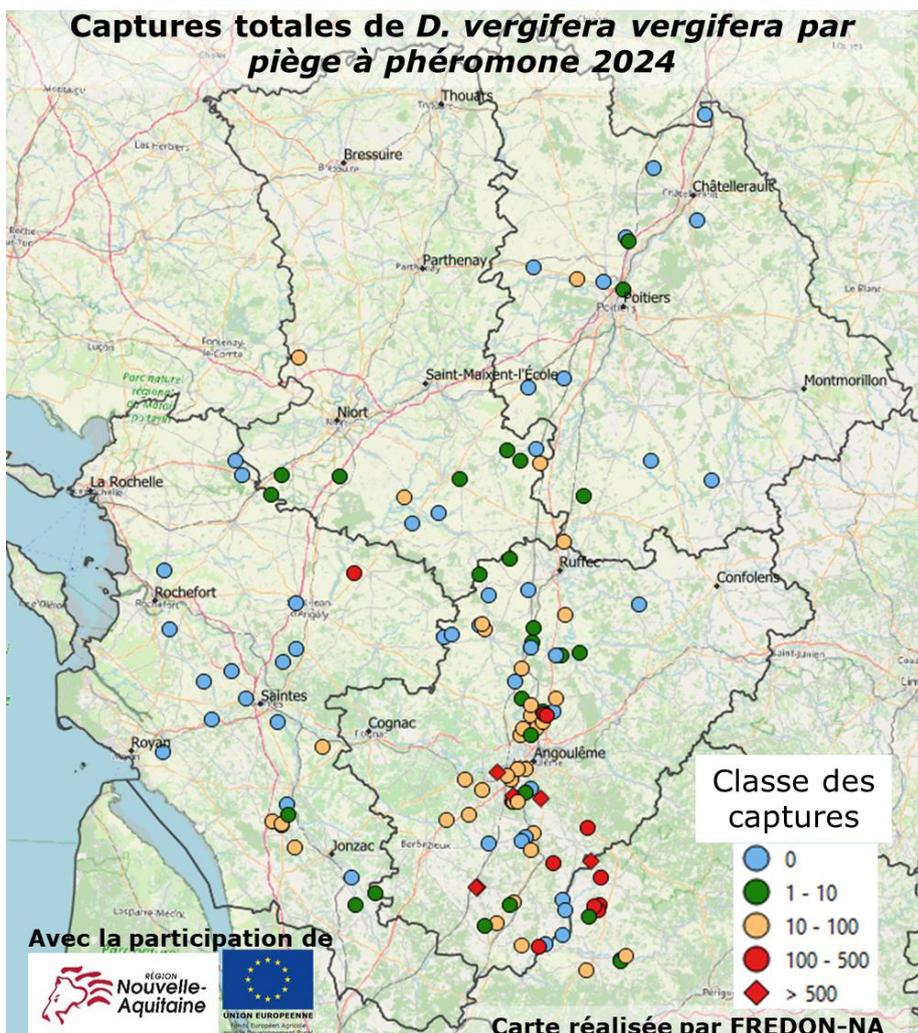
- **En Dordogne, limitrophe Charente :** bien que le nombre de site suivis soit faible, nous considérons que ce ravageur est maintenant implanté au moins dans la partie nord de ce département, notamment dans les communes : Champagne-et-Fontaine, Saint-Martial-Viveyrol et Verteillac.

D'ailleurs dans ces deux départements, dans les parcelles où des pratiques agricoles visant à limiter le développement de ce ravageur (notamment la mise en place d'une autre culture que le maïs en « n-1 ») ont été mises en œuvre, ce ravageur est en net recul.

- **En Charente-Maritime :** ce ravageur se maintient à un niveau très faible à faible (1 à 144 captures) notamment dans la moitié sud de ce département. Cependant sa présence est en progression significative vers le nord du département (avec 114 individus piégés à Nuaillé sur Boutonne).

- **En Deux-Sèvres :** la présence de ce ravageur est confirmée. Les captures sont faibles, mais elles concernent plusieurs parcelles dans le sud de ce département. Sans mise en place de lutte dans ses parcelles, ce ravageur peut se développer.

- **En Vienne :** sur 15 pièges suivis, 5 sont positifs (un seul insecte est capturé en 2023 dans un piège sur la commune de Jaunay-Marigny) et se situent dans la partie sud du département et autour de Poitiers. Les quantités d'insectes capturés sont faibles pour le moment, mais constituent une source de contamination pour les prochains maïs.



Expérimentation d'autres types de pièges

Dans l'optique de généraliser le piégeage à l'ensemble du territoire, l'expérimentation avec des pièges chromatiques a été poursuivie. Ces pièges ont été mis en place dans des parcelles équipées de piège à phéromone (référence) et présentant différents niveaux d'infestations.

Le nombre de captures hebdomadaires est faible (comparé aux pièges à phéromone) et variable d'un piège chromatique à l'autre et d'une parcelle à l'autre. Les différences en nombre de captures totales sont très importantes entre les deux types de pièges.

Les résultats de cette expérimentation montrent que les pièges chromatiques capturent ce ravageur seulement dans les parcelles où les populations sont très importantes (équivalent à 7000 individus par piège à phéromone).

Dans les secteurs où la population est contenue (sans nuisance de ce ravageur), comme sur notre territoire, c'est le piège à phéromone qui reste le plus utile pour déterminer le niveau des populations.



Les résultats de cette campagne montrent que cette Chrysomèle s'adapte facilement à nos conditions pédo-climatiques. Les populations dans les anciennes parcelles sans rotation en Charente (centre, sud et limite Dordogne) ont atteint des niveaux importants. Son développement dans le nord Charente et Charente-Maritime se poursuit.

Bien que pour le moment, les niveaux de population soient généralement en-dessous du risque de nuisance pour la culture, sa prolifération peut néanmoins constituer à terme une menace pour la culture du maïs.

Il est donc nécessaire de bien caractériser sa présence et son développement afin d'adapter, année après année, les recommandations techniques permettant de freiner son développement, et donc retarder l'apparition de sa nuisance. C'est pourquoi la surveillance reste un des piliers principaux pour les actions de lutte, et la rotation le moyen le plus efficace et le plus adapté pour contenir le niveau de population à des niveaux n'entraînant pas de perte économique dans les situations comme celle de la Charente.

Afin de freiner le développement de ce ravageur, notamment sa progression, et donc de retarder sa nuisance, il est recommandé, en année n+1 de sa détection, de mettre en place une autre culture que le maïs dans la parcelle concernée ainsi que dans les parcelles contiguës cultivées en maïs l'année n. Une surveillance des parcelles voisines en n+1 reste nécessaire.

Ces mesures seront d'autant plus efficaces qu'elles seront suivies par tous à l'échelle d'un territoire.

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Poitou-Charentes sont les suivantes : AGRICULTEUR, CA 16, CA 86, CEA LOULAY, COOP MANSLE-AUNAC, COOP SAINT PIERRE DE JUILLERS, COOP SEVRE ET BELLE, COOPERATIVE DE MATHA, EI.BOTET, ETS FERRU, FREDON-NA, GROUPE CA17-CA79, LYCEE AGRICOLE XAVIER BERNARD, NEOLIS, OCEALIA, SAS LAMY-BIENAIMÉ, SOUFFLET AGRICULTURE, TERRE ATLANTIQUE, TERRES INOVIA.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Écologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".